



# Liste de contrôle des documents

## Visiteurs commerciaux

### Centre de réception des demandes de visa du Canada au Mexique

Veillez utiliser cette liste de contrôle pour vous aider à préparer votre demande avant de la présenter. Les documents suivants sont exigés. À défaut de présenter tous les documents exigés, votre demande pourrait être refusée.

Les documents doivent être présentés dans l'ordre suivant. Veillez noter que les agents des visas peuvent exiger des documents additionnels, s'ils estiment que c'est nécessaire.

- ❑ Le formulaire intitulé « Demande de visa de résident temporaire » (IMM 5257), pour **chaque requérant** (indépendamment de son âge). **Ces formulaires doivent être complétés en anglais ou en français. Écrire votre nom comme il vient dans votre passeport.**
- ❑ Le formulaire « Informations sur la famille » pour **chaque requérant** (indépendamment de son âge). **Ces formulaires doivent être complétés en anglais ou en français.**
- ❑ S'il est demandé par l'ambassade vous **devrez** compléter « L'Annexe 1 - Demande de visa de résident temporaire présentée à l'extérieur du Canada (IMM 5257 Annexe 1) ». **Ces formulaires doivent être complétés en anglais ou en français.**
- ❑ Deux (2) photos du demandeur et de chaque membre de sa famille qui l'accompagne. Toutes les photos doivent répondre aux spécifications exigées pour les photos qui sont affichées sur notre site Web à [cicmex.com.mx](http://cicmex.com.mx). Au dos d'une des photos de chaque série, inscrire le nom et la date de naissance de la personne apparaissant sur la photo. Vous pouvez faire faire vos photos à le CDV. Le service est disponible **uniquement** au Centre de Demande de Visa à **Mexico**.
- ❑ Un passeport valide et une copie de ce passeport pour le requérant principal et chacun des membres de la famille accompagnant le requérant principal. Chaque passeport doit contenir au moins une page vierge, autre que la dernière page; et être valide jusqu'à un (1) mois après la date prévue de votre départ du Canada.
- ❑ Un bordereau préaffranchi de DHL en vue du retour de vos documents, une fois que votre demande aura été prise en compte. Ces bordereaux sont disponibles dans n'importe quel établissement de DHL au pays et au Centre des demandes de visa.
- ❑ Pour les non-Mexicains actuellement au Mexique, un original et une copie du formulaire de l'immigration mexicaine (visa de touriste, FM2, FM3, etc.) ou un permis de sortie et de retour (« Oficio de salida y regreso »). Pour les personnes à charge d'un détenteur de formulaire de l'immigration mexicaine, prière d'inclure aussi une copie de toutes les pages de ce document.
- ❑ Un reçu de paiement de la Banque Scotia pour les frais de traitement applicables. Pour connaître le taux de change actuel dans l'ambassade, veuillez consulter notre site Web à [cicmex.com.mx](http://cicmex.com.mx). Vous devez présenter le reçu original. Ces frais ne sont pas remboursables.
- ❑ « Liste de contrôle des documents supplémentaire- IMM5484 »
- ❑ Si vous présentez une demande de visa pour séjours multiples, veuillez soumettre une lettre dans laquelle vous expliquez pourquoi vous demandez ce type de visa.
- ❑ Le formulaire "Recours aux services d'un représentant" (IMM 5476B), si vous avez été assisté d'une tierce personne pour compléter votre demande.
- ❑ « La déclaration officielle d'union de fait- IMM5409 », s'il y a lieu.
- ❑ Les enfants de moins de dix-huit (18) ans qui voyagent seuls doivent fournir une autorisation signée par les deux parents ou le tuteur légal. Si l'enfant fait l'objet d'une ordonnance de garde ou voyage avec un parent, une preuve de la garde ou de l'autorisation de l'autre parent doit être également produite pour justifier le voyage.

Cette autorisation pourrait vous être demandée au point d'entrée au Canada. Utilisez ce lien pour obtenir le formulaire d'autorisation requis (disponible en anglais et français seulement) :

<http://www.canadainternational.gc.ca/mexico-mexique/assets/pdfs/ChildApp-fr.pdf>

Joindre obligatoirement copie de l'acte de naissance de l'enfant et copie du passeport (ou d'une pièce d'identité avec signature) de chacun des parents ou du tuteur légal et l'invitation (s'il y a lieu).

Veillez fournir une photocopie du document ainsi que la version française ou anglaise du document.

- ❑ Preuve de voyages antérieurs à l'extérieur du Mexique tel que vos anciens passeports avec étampes de voyage et/ou une liste des destinations et dates.
- ❑ Une lettre d'invitation pour la délégation, de la part de votre hôte au Canada (lettre originale, copie ou télécopie). La lettre d'invitation doit provenir du parti avec lequel le requérant fera directement affaire et **doit être en anglais ou français de ce document est nécessaire**; Ceci exclut les tiers partis dont la responsabilité ne consiste qu'à organiser ou à faciliter les rencontres d'affaires. La lettre doit contenir l'information suivante :
  - le nom complet et le titre de la personne hôte, l'adresse d'affaire, les numéros de téléphone et de télécopieur;;
  - les noms et titres de tous les membres de la délégation, de même que le(s) nom(s) de leur(s) employeur(s);
  - un bref résumé de la raison de l'invitation, incluant les détails des activités ou des échanges commerciaux qui se feront;
  - la durée prévue de la visite, ainsi qu'un itinéraire détaillé;
  - une déclaration précisant qui sera responsable de toutes les dépenses liées au voyage; et
  - si applicable, les copies de contrats et/ou accords signés entre l'hôte canadien et l'entreprise mexicaine, ainsi que la preuve d'échanges commerciaux entre les entreprises.
- ❑ Les gens d'affaires qui ont l'intention d'investir au Canada, doivent fournir la preuve qu'ils ont les capitaux suffisants pour faire l'investissement projeté (i.e. enregistrement de l'entreprise, clauses d'association, reçus d'impôts de la compagnie, contrats de vente, bilans, brochures de la compagnie, etc.).
- ❑ Une lettre originale de la part de l'employeur mexicain, signée, sur papier à en-tête de la compagnie, indiquant que le voyage au Canada tel que proposé a été approuvé aux fins indiquées dans l'invitation. Cette lettre doit inclure le nom et l'adresse de l'employeur, ainsi que le numéro de téléphone et de télécopieur. Le poste, le salaire et la date d'embauche du requérant doivent également être mentionnés.
- ❑ Relevés de paye récents. Si vous recevez votre salaire selon le système des « Honorarios », votre dernier relevé de paiement d'impôts.
- ❑ Si vous possédez votre propre entreprise, veuillez soumettre une copie de l'enregistrement légal de votre entreprise, votre enregistrement ou licence auprès de l'« Hacienda » et des preuves de paiement d'impôt pour les trois (3) dernières années.
- ❑ Preuve d'actifs au Mexique (i.e. copie du certificat de propriété de maison, enregistrement de véhicule, etc.).
- ❑ Tout autre document montrant la relation d'affaires continue ou intentionnelle avec l'hôte.

**Note :** Présenter la traduction en français ou en anglais de toutes les lettres.

## Présentation de la demande

Pour présenter une demande de visa de résident temporaire, de permis de travail ou de permis d'études, vous pouvez apporter tous les documents requis au Centre de réception des demandes de visa (CRDV) ou les lui expédier par DHL. N'oubliez pas que vous devez avoir la preuve de paiement de la Banque Scotia pour les frais de traitement afin de présenter votre demande.

Le CRDV demande pour ses services 243 pesos, payables à la Banque Scotia, ou au CRDV par carte de crédit Visa ou MasterCard.

Adresses du CRDV :

Centre de réception des demandes de visa de Mexico  
Sófocles 127  
Miguel Hidalgo,  
C.P. 11591, D.F. México  
Ouvert de 9 h à 18 h du lundi au vendredi

Centre de réception des demandes de visa de Monterrey  
Avenida Hidalgo 400 Poniente (esquina Rayón)  
Colonia Centro  
C.P. 64000 Monterrey, Nuevo León  
Ouvert de 9 h à 18 h du lundi au vendredi

Centre de réception des demandes de visa de Guadalajara  
Agustín Yáñez 2537  
Zona Minerva  
C.P. 44130, Guadalajara, Jalisco  
Ouvert de 9 h à 18 h du lundi au vendredi

Si la demande est présentée en personne au CRDV, elle doit l'être par le demandeur principal, ou par une personne munie du formulaire « Recours aux services d'un représentant » (IMM 5476) dûment rempli. Un formulaire de consentement doit être signé par chaque demandeur ou son tuteur légal. Si le demandeur principal compte se faire représenter, il doit joindre aux documents de demande une copie signée du formulaire de consentement.

Si la demande est présentée par messagerie, elle doit comprendre la liste de contrôle pertinente, ainsi qu'au moins deux reçus par demandeur : un pour les frais exigés par le CRDV et un autre pour les frais de traitement de la demande. Nota : le cas échéant, il est possible de présenter un reçu couvrant les frais de traitement pour toute la famille. Les frais exigés par le CRDV doivent néanmoins être payés pour chaque demandeur.

Si elle n'est pas accompagnée de tous les documents exigés, votre demande ne sera pas acceptée; elle vous sera retournée pour que vous en terminiez la préparation.

1  Je, le demandeur, confirme que je n'ai aucun autre document à présenter.

OU

2  Je, le demandeur, présente les documents justificatifs qui sont cochés dans la liste ci-dessus. Je comprends que le fait de ne pas présenter tous les documents requis peut entraîner le refus de ma demande, mais j'ai choisi de présenter néanmoins ma demande.

\_\_\_\_\_  
**Nom du demandeur en lettres  
majuscules**

\_\_\_\_\_  
**Signature du demandeur**

\_\_\_\_\_  
**Date**